

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Haut-Jura Saint-Claude



13 bis Boulevard de la République
39200 SAINT-CLAUDE

03 84 45 89 00
contact@hautjurasaintclaude.fr
www.hautjurasaintclaude.fr

NOTE EXPLICATIVE | Conseil communautaire | 5 mars 2025

NOTE EXPLICATIVE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseil communautaire | 5 mars 2025

1. FINANCES - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2024 : BUDGET GENERAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET SPECIAL ASF

Le Compte Financier Unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Les objectifs du CFU sont de favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion, afin de simplifier les procédures par une production totalement dématérialisée.

Pour mémoire, nous disposons de 8 budgets, le budget Général, le budget Activités Economiques, le budget SPANC, le budget Maisons de Santé, le budget Application du Droit des Sols, le budget Mobilités, le budget Offices de Tourisme, et le budget spécial Atelier des Savoir Faire.

1.1. BUDGET ANNEXE : ACTIVITES ECONOMIQUES

En synthèse :

BUDGET ZAE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs			1 135 275,53	
Opération de l'exercice	463 546,45	738 315,35	504 692,59	646 079,31
TOTAL	463 546,45	738 315,35	1 639 968,12	646 079,31
RESULTAT DE CLOTURE		274 768,90	993 888,81	
RESULTAT GLOBAL		-719 119,91		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	683 000,00	463 546,45	67,87%
011 - Charges à caractère général	130 400,00	105 479,99	80,89%
023 - Virement à la section d'investissement	274 148,21	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 226,72	260 239,72	145,20%
65 - Autres charges de gestion courante	810,02	0,00	0,00%
66 - Charges financières	85 865,70	85 777,39	99,90%
67 - Charges spécifiques	500,00	0,00	0,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	12 049,35	12 049,35	100,00%
Fonctionnement - Recette	683 000,00	738 315,35	108,10%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 032,20	91 032,20	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	37 000,00	37 118,10	100,32%
74 - Dotations et participations	415 403,72	388 596,26	93,55%
75 - Autres produits de gestion courante	124 060,00	125 291,34	100,99%
76 - Produits financiers	10 104,42	9 864,79	97,63%
77 - Produits spécifiques	0,00	81 013,00	0,00%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	5 399,66	5 399,66	100,00%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 463 546.45 € et se répartissent comme suit :

- Les dépenses courantes se montent à 105 479.99 € qui se composent essentiellement du poste taxe foncière pour 68 600 € en grande partie refacturé et des primes d'assurance pour 18 544.15 €, des charges eau-électricité-gaz pour un montant de 2 706.31 € et des prestations de service pour 5 766.54€
- Le remboursement des intérêts d'emprunts est de 85 777.39 € en 2024 contre 101 366.07 € en 2023
- Les amortissements sont de 179 226.72 €

- Les opérations d'ordre de la valeur nette comptable des immobilisations cédées et de la plus-value se montent à 81 013 €
- La provision pour les créances douteuses se monte à 12 049.35 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 738 315.35 € et se répartissent comme suit :

- Les opérations d'ordre s'élèvent à 91 032.20 €
- La facturation des provisions de charges se monte à 37 118.10 €
- Le budget général a abondé à hauteur de 333 600 € et de 54 996.26 € pour le versement de l'aide économique consentie aux entreprises par le budget général
- Le revenu des loyers est de 124 079.74 €
- Le remboursement des intérêts du crédit-bail est de 9 864.79€
- Quatre ventes ont été réalisées, pour un montant de 81 013 €
- La reprise des provisions sur les créances douteuses pour un montant de 5 399.66 €

Ce budget enregistre en 2024 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	1 707 027,73	1 639 968,12	96,07%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 135 275,53	1 135 275,53	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 032,20	91 032,20	100,00%
13 - Subventions d'investissement	2 901,11	2 901,11	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	378 000,00	377 917,82	99,98%
21 - Immobilisations corporelles	99 818,89	32 841,46	32,90%
Investissement - Recette	1 707 027,73	646 079,31	37,85%
021 - Virement de la section de fonctionnement	274 148,21	0,00	0,00%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	847 382,21	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	179 226,72	260 239,72	145,20%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	341 433,18	341 433,18	100,00%
13 - Subventions d'investissement	20 431,00	0,00	0,00%
27 - Autres immobilisations financières	44 406,41	44 406,41	100,00%

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 639 968.12 €.

Ces dépenses incluent :

- Le report d'investissement pour 1 135 275.53 €
- Les écritures d'ordre pour 91 032.20 €
- Le remboursement de la dette pour 377 917.82 €
- Les investissements 2024 sont relatifs à la dernière tranche des travaux de relamping pour 32 841.46 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 646 079.31 €.

Elles se décomposent comme suit :

- En opérations d'ordre à hauteur de 260 239.72 € amortissements pour 179 226.72 € et 81 013€ sortie de biens vendus et leur plus-value
- En l'affectation du résultat pour un montant de 341 433.18 €
- En remboursement de crédit-bail de 44 406.41 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 274 768.90 € qui sera affecté au compte 1068
- Un excédent d'investissement de 141 386.72 € pour 2024 compte tenu du déficit antérieur. Le déficit cumulé est de 993 888.81 €, dont le résultat sera diminué par la levée d'option du crédit-bail TADEO pour 426 754.11 € HT en fin de contrat, soit décembre 2025 et la vente des Emboinchats pour 480 000€ HT en 2029.

- Soit un résultat net de fonctionnement et d'investissement global déficitaire de 793 842.35 €, dont les restes à réaliser sont des dépenses à hauteur de 57 030.20 €

1.2 BUDGET ANNEXE : SPANC

En synthèse :

BUDGET SPANC	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	18 541,71		6 142,81	
Opération de l'exercice	74 324,34	70 246,55	586,52	2 853,99
TOTAL	92 866,05	70 246,55	6 729,33	2 853,99
RESULTAT DE CLOTURE	22 619,50		3 875,34	
RESULTAT GLOBAL		-26 494,84		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	129 800,00	92 866,05	71,55%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	18 541,71	18 541,71	100,00%
011 - Charges à caractère général	63 500,00	30 231,71	47,61%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	41 600,00	39 496,51	94,94%
023 - Virement à la section d'investissement	1 000,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 853,99	2 853,99	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	693,68	637,03	91,83%
67 - Charges exceptionnelles	505,52	0,00	0,00%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 105,10	1 105,10	100,00%
Fonctionnement - Recette	129 800,00	70 246,55	54,12%
013 - Atténuations de charges	0,00	1 176,66	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	586,52	586,52	100,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	105 355,52	64 874,86	61,58%
74 - Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,55	0,00%
77 - Produits exceptionnels	23 250,00	3 000,00	12,90%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	607,96	607,96	100,00%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 92 866.05 € sont principalement constituées : des frais de personnel à hauteur de 39 496.51 € et des frais de prestations de services pour 26 268.45 € dont 7 798.05 € pour les vidanges et 18 470.40 € pour les contrôles de bon fonctionnement. Le déficit reporté est de 18 541.71 €.

Recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement se montent à 70 246.55 €:

- Prestations pour 29 727.43 €
- Refacturation des vidanges pour 9 102.67 € et contrôles de bon fonctionnement pour 26 044.76 €
- Pénalités sur installation non conforme pour 3 000.00 €

A noter que dans le domaine du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes intervient par transfert de compétence des communes.

Ce budget enregistre en 2024 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	8 252,89	6 729,33	81,54%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 142,81	6 142,81	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	586,52	586,52	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	1 523,56	0,00	0,00%
Investissement - Recette	8 252,89	2 853,99	34,58%
021 - Virement de la section d'exploitation	1 000,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 853,99	2 853,99	100,00%
13 - Subventions d'investissement	4 398,90	0,00	0,00%

Sections d'Investissement

Aucune dépense d'investissement réelle pour cet exercice, les dépenses correspondent au déficit antérieur reporté soit 6 142.81 € et les amortissements des subventions pour 586.52 €

Les recettes d'investissement se montent à 2 853.99 €, et correspondent uniquement aux amortissements.

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 22 619.50 €
- Un déficit d'investissement de 3 875.34 €
- Soit un résultat global déficitaire de 26 494.84 €
- Les restes à réaliser sont des recettes de 4 398.90 €

1.3 BUDGET ANNEXE : MAISONS DE SANTE

En synthèse :

BUDGET MAISON DE SANTE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		12 382,48	354 267,34	
Opération de l'exercice	207 619,04	270 688,27	183 264,55	496 909,92
TOTAL	207 619,04	283 070,75	537 531,89	496 909,92
RESULTAT DE CLOTURE		75 451,71	40 621,97	
RESULTAT GLOBAL		34 829,74		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	408 424,79	207 619,04	50,83%
011 - Charges à caractère général	181 000,00	119 656,87	66,11%
023 - Virement à la section d'investissement	87 647,42	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 642,58	32 642,58	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	81 500,00	29 798,21	36,56%
66 - Charges financières	25 634,79	25 521,38	99,56%
Fonctionnement - Recette	408 424,79	283 070,75	69,31%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	12 382,48	12 382,48	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	54 842,31	79 394,30	144,77%
74 - Dotations et participations	140 000,00	0,00	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	201 200,00	191 293,97	95,08%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 207 619.04 €.

- 119 656.87 € de frais de fonctionnement des structures (assurance, maintenance, entretien) et des frais refacturables aux différents locataires (eau, électricité)
- 25 521.38 € d'intérêts d'emprunt

- 15 700 € versés dans le cadre de la politique santé (2 aides « allocation étudiant », 4 aides « accueil des étudiants »)
- 14 098.21 € de régularisations de loyers et des charges du trop perçu
- 32 642.58 € d'écritures d'ordre (dotation aux amortissements)

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 283 070.75 € et se répartissent comme suit :

- Le report excédentaire 12 382.48 €
- Les loyers 191 132.77 €
- La refacturation des charges 79 394.30 €
- La subvention du budget général 30 260.00 €

Ce budget enregistre en 2024 les écritures d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	594 557,34	537 531,89	90,41%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	354 267,34	354 267,34	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	121 900,00	111 793,42	91,71%
21 - Immobilisations corporelles	25 900,00	9 641,91	37,23%
23 - Immobilisations en cours	92 490,00	61 829,22	66,85%
Investissement - Recette	594 557,34	496 909,92	83,58%
021 - Virement de la section de fonctionnement	87 647,42	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 642,58	32 642,58	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	354 267,34	354 267,34	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	120 000,00	110 000,00	91,67%

Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles s'élèvent à 183 264.55 € et se répartissent comme suit :

- 61 829.22 € pour la dernière tranche des travaux de rénovation des 3 appartements
- 4 071 € pour l'acquisition de 3 défibrillateurs
- 5 570.91 € pour divers travaux sur les maisons de santé
- Le remboursement de l'emprunt se monte à 111 793.42 €

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 496 909.92 € et se répartissent comme suit :

- L'affectation du résultat 2023 pour 354 267.34€
- L'emprunt pour 110 000 €
- 32 642.58 € d'écritures d'ordre concernant les amortissements

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 75 451.71 €
- Un déficit d'investissement de 40 621.97 €
- Soit un résultat global excédentaire de 34 829.74 €
- Les restes à réaliser sont des dépenses pour 28 800 €

1.4 BUDGET ANNEXE : APPLICATION DU DROIT DES SOLS

En synthèse :

BUDGET ADS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	7 217,03	0,00	9 248,91	
Opération de l'exercice	179 506,48	188 971,68	6 418,71	10 375,56
TOTAL	186 723,51	188 971,68	15 667,62	10 375,56
RESULTAT DE CLOTURE		2 248,17	5 292,06	
RESULTAT GLOBAL		-3 043,89		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement et d'investissement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	188 836,02	186 723,51	98,88%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	7 217,03	7 217,03	100,00%
011 - Charges à caractère général	23 800,00	23 798,89	100,00%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	131 500,00	129 999,37	98,86%
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 365,72	10 365,72	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	15 953,27	15 342,50	96,17%
Fonctionnement - Recette	188 836,02	188 971,68	100,07%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	177 500,00	178 913,25	100,80%
74 - Dotations et participations	2 132,52	810,63	38,01%
75 - Autres produits de gestion courante	7 123,50	7 167,80	100,02%
Investissement - Dépense	16 328,91	15 667,62	95,95%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 248,91	9 248,91	100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	2 080,00	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	5 000,00	4 338,71	86,77%
Investissement - Recette	16 328,91	10 375,56	63,54%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 365,72	10 365,72	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	820,20	9,84	1,20%
13 - Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 142,99	0,00	0,00%

Dépenses de fonctionnement

- Le chapitre 011 enregistre des dépenses courantes à hauteur de 23 798.89 €, dont 4 812 € de prestation de service concernant l'instruction des demandes d'urbanisme, 8 079 371€ de frais de téléphonie et de maintenance informatique
- Les frais de personnel se montent à 129 999.37 € contre 157 667.82 € en 2023.
- Le chapitre 65 enregistre les dépenses du logiciel métier 15 342.50 € dont une régularisation de 2023 pour 4 068€

Recettes de fonctionnement

En recettes, on compte essentiellement les participations des communes au coût de ce service, soit 167 500.00 €.

L'investissement

- Les dépenses réelles se montent à 4 338.71 € liées à l'acquisition d'une banque d'accueil et d'un ordinateur portable, un report de 9 248.91 € et l'amortissement des subventions pour 2 080.00 €
- Les recettes se composent essentiellement des amortissements pour 10 365.72 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 2 205.17 € en 2024
- Un déficit d'investissement de 5 292.06 € en 2024 (9 248.91 € en 2023)
- Soit un résultat global déficitaire de 3 086.89 €
- Les restes à réaliser sont nuls

1.5 **BUDGET ANNEXE : OFFICE DE TOURISME**

En synthèse :

BUDGET OT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		60 932,10		
Opération de l'exercice	710 199,12	713 756,09		
TOTAL	710 199,12	774 688,19	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		64 489,07	0,00	
RESULTAT GLOBAL		64 489,07		

Il faut retenir la requalification de l'office de tourisme en services publics administratifs (SPA) et également que ce budget est doté d'un compte de trésorerie 515 et qu'un décalage important existe entre les flux et les écritures comptables.

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement uniquement.

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	793 840,00	710 199,12	89,46%
011 - Charges à caractère général	254 300,00	219 924,59	86,48%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	524 640,00	478 648,66	91,23%
65 - Autres charges de gestion courante	14 400,00	11 165,87	77,54%
67 - Charges spécifiques	500,00	460,00	92,00%
Fonctionnement - Recette	854 840,00	774 688,19	90,62%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	60 932,10	60 932,10	100,00%
013 - Atténuations de charges	66 132,00	82 335,40	124,50%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	207 000,00	168 430,54	81,37%
731 - Fiscalité locale	130 000,00	122 091,62	93,92%
74 - Dotations et participations	390 775,90	340 524,45	87,14%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	374,08	0,00%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 710 199.12 € sont principalement constituées :

- De frais de fonctionnement incluant les achats de marchandises (4 288.097 €), les prestations de la ligne des hirondelles (75 102.88 €), l'édition des catalogues, les loyers, la téléphonie et autres charges pour les 5 points d'information pour un montant de 219 924.59 €
- Des frais de personnel à hauteur de 478 648.66 €

Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 774 688.19 € sont principalement constituées :

- Atténuations de charges issues des produits des loyers de la Poste pour 64 080 € et 18 255.40 € de remboursement des absences maladie
- Les ventes se montent à 168 430 54 € en 2024 contre 152 133.78 € en 2023
 - o 16 183.46 € de marchandises boutique
 - o 30 293 € en prestations de services visites guidées (dont visites guidées et pots pour la ligne des hirondelles Dole – Saint-Claude pour 16 255.00 €)

- o 90 526 € vente de la ligne des hirondelles Saint Claude – Dole
- o 10 017 € refacturation de la prestation ESF
- o 20 550 € facturation des partenariats
- o 861.08 € refacturation des participations diverses
- La collecte de la taxe de séjour pour 122 091.62 €
- La subvention d'exploitation versée par le budget général pour 340 000.00 €
- D'un report de 2023 de 60 932.10 €

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 64 489.07 €

1.6 BUDGET ANNEXE : MOBILITES

En synthèse :

BUDGET MOBILITES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		109 293,51		
Opération de l'exercice	888 309,48	901 171,25	0,00	
TOTAL	888 309,48	1 010 464,76	0,00	0,00
RESULTAT DE CLOTURE		122 155,28		
RESULTAT GLOBAL		122 155,28		

Ce budget annexe a été créé le 01/07/2021 avec une nomenclature M43 développé assujetti à la TVA suite à la prise de compétence de la LOM concernant les services publics locaux de transport de personnes.

Le fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	972 320,00	888 309,48	91,36%
011 - Charges à caractère général	870 870,00	869 339,23	99,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	18 750,00	17 500,00	93,33%
65 - Autres charges de gestion courante	81 700,00	1 350,92	1,65%
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	119,33	11,93%
Fonctionnement - Recette	1 045 117,51	1 010 464,76	96,68%
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	109 293,51	109 293,51	100,00%
013 - Atténuations de charges	16 875,00	0,00	0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	114 580,00	102 043,54	89,06%
73 - Produits issus de la fiscalité	379 000,00	373 757,71	98,62%
74 - Subventions d'exploitation	425 369,00	425 369,00	100,00%
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	1,00	0,00%

Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses d'un montant total de 888 309.23 € sont dédiées :

- Aux services de transport urbain pour 773 443.89€ dont 99 322.54 € qui consiste en une opération blanche afin de constater les recettes du transport urbain permettant de déduire la TVA
- Aux services de transports scolaires prestations de ramassage pour 39 127.54 € et une provision de 53 768 € pour la participation transport région qui a été constitué en attente de la rédaction de la convention région pour la période 2023/2024
- Aux services de gestion du parc vélos, prestation de location et d'entretien pour 2 499.89 € à partir de juin 2024
- Aux services de gestion du véhicule en autopartage, prestation de suivi de location et d'entretien pour 499.99 € à partir de juin 2024

- 17 500 € dépenses liées au demi-poste annuel du chef de projet
- Les dépenses du chapitre 65 représentent les indemnités kilométriques versées aux familles résidentes à plus de 1.5 km du plus proche point de ramassage
- Les dépenses du chapitre 67 sont des remboursements aux usagers des titres de transport

Recettes de fonctionnement

Les recettes d'un montant total de 1 010 464 .76 € sont principalement constituées :

- Du report 2023 d'un montant de 109 293.51 €
- De produit de la vente des titres de transport pour 102 043.54 €
- De la collecte du « versement transport » pour un montant de 373 757.71 € dont 70 164.04 € issu du versement transport des 21 communes.
- De la subvention du budget général pour 414 718.00 €
- De la « dotation décentralisation transport » pour 10 651.00 €

Il est rappelé que le lissage voté sur 12 ans, permet une augmentation annuelle de 0.033% du taux « versement transport » concernant les 21 communes. La montée en charge progressive permettra d'atteindre le taux de 0.4% en 2033, identique à celui de la ville de Saint-Claude.

Ce budget possède un compte 515, donc la trésorerie doit tenir compte du décalage important des flux entre les recettes fiscales et les dépenses mensuelles estimé à 80 000€. Cependant le résultat reste important dû aux investissements qui n'ont pas été réalisés.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 122 155.28 €

1.7 BUDGET SPECIAL : ASF

En synthèse :

BUDGET EN ASF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs		13 827,46	0,00	73 979,34
Opération de l'exercice	695 137,38	688 531,19	716 189,01	631 907,43
TOTAL	695 137,38	702 358,65	716 189,01	705 886,77
RESULTAT DE CLOTURE		7 221,27	10 302,24	
RESULTAT GLOBAL		-3 080,97		

Le fonctionnement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	725 565,00	695 137,38	95,81%
011 - Charges à caractère général	247 330,00	236 873,23	95,77%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	397 350,00	387 789,83	97,59%
023 - Virement à la section d'investissement	6 000,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 618,22	48 618,22	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	11 600,00	10 952,98	94,42%
66 - Charges financières	13 782,31	10 078,65	73,13%
67 - Charges spécifiques	500,00	440,00	88,00%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	384,47	384,47	100,00%
Fonctionnement - Recette	725 565,00	702 358,65	96,80%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	13 827,46	13 827,46	100,00%
013 - Atténuations de charges	71 600,00	49 138,07	68,63%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 793,07	41 793,07	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	221 250,00	212 104,38	95,87%
74 - Dotations et participations	369 200,00	377 833,98	102,34%
75 - Autres produits de gestion courante	7 510,00	7 277,22	96,90%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	384,47	384,47	100,00%

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 d'un montant de 236 873.23€ dont 63% représente les dépenses liées aux prestations de stages et aux achats de marchandises pour un montant de 149 402.40€.

Le chapitre 012 « dépenses de personnel » s'élève à 387 789.83 €.

Le chapitre 65 concerne des charges de droits d'utilisation informatique pour 7 129.78 et des remboursements de stages pour 3 823.20 €.

Le chapitre 66 correspond uniquement aux intérêts des emprunts pour 10 078.65€.

Le chapitre 67 concerne des annulations de titres pour 440.00 €.

Le chapitre 68 concerne la dépréciation des créances douteuses pour 384.47 €.

Enfin les dépenses d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements pour 48 618.22 €.

Recettes de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement reporté est de 13 827.46€

Le chapitre 013 est un poste qui varie en fonction des remboursements des absences maladies soit pour cette année 24 138.07 €, une subvention a été perçue pour 25 000.00 € pour le poste de manufacture de proximité.

Le chapitre 70 est réalisé à 95.87%, les objectifs sont atteints avec une progression des ventes de 6 951.97€.

Le chiffre d'affaires de 212 104.38 € (205 152.41 € en 2023) se décompose comme suit :

- entrées musée : 18 438.10 € (15 979.64 € en 2023)
- stages : 65 451.56 € (77 663.21 € en 2023)
- ventes de marchandises boutique : 127 247.64 € (110 789.56 € en 2023)
- charges/loyer : 967.08 €

Le chapitre 74 se compose de la subvention du budget général soit 350 000.00 €, du FCTVA pour 833.98 € et de deux subventions pour le poste de conseiller numérique pour 20 000 €, et de 7 000€ pour le dossier manufacture de proximité.

Le chapitre 75, concerne les deux loyers de la pépinière d'artisans et la location de la boutique Tremplin pour 6 462.58 € et divers produits pour 814.64€.

Le chapitre 77 n'enregistre aucune écriture.

Le chapitre 78 concerne uniquement la reprise des provisions pour créances douteuses d'un montant de 312.47€.

Enfin les recettes d'ordre correspondent à l'amortissement des subventions pour 41 793.07 €.

L'investissement :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Investissement - Dépense	842 938,24	716 189,01	84,96%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	41 793,07	41 793,07	100,00%
13 - Subventions d'investissement	1 120,00	1 120,00	100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	39 925,00	39 924,97	100,00%
21 - Immobilisations corporelles	185 911,17	177 008,61	95,21%
23 - Immobilisations en cours	574 189,00	456 342,36	79,48%
Investissement - Recette	842 938,24	705 886,77	83,74%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 979,34	73 979,34	100,00%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 000,00	0,00	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 618,22	48 618,22	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	125 104,31	15 743,59	12,58%
13 - Subventions d'investissement	131 044,00	117 545,62	89,70%
16 - Emprunts et dettes assimilées	458 192,37	450 000,00	98,21%

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se montent à 716 189.01€, elles se décomposent comme suit :

- Des opérations d'ordre, amortissement des subventions, sont constatées à hauteur de 41 793.07 €.
- Le remboursement d'une subvention pour 1 120 €
- Le remboursement du capital des emprunts contractés est de 39 924.97 €.
- Les chapitres 21 et 23 d'un total de 633 509.97 € se décomposent comme suit

MANUFACTURE DE PROXIMITE / ESPACE COWORKING / PARC MACHINE	174 078,67
TRAVAUX BATIMENT ASF	27 922,17
TRAVAUX DE REFECTION TOITURE ASF	399 092,63
AQUISITION D'UN VEHICULE	32 257,50
TOTAL INVESTISSEMENTS 2024	633 350,97

Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se montent à 705 886.77 €, elles se décomposent comme suit :

- 73 979.34 € solde d'exécution reporté
- 48 618.22 € opération d'ordre de transfert, amortissements
- 15 743.59 € versement du FCTVA
- 117 545.62€ dont 100 000€ subvention manufacture de proximité et 17 545.62€ solde subvention Massif Local boutique ASF Saint-Claude
- 450 000€ nouveau prêt

Ce budget dégage :

- Un déficit de fonctionnement de 6 606.19 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 13 827.46 €, le solde est donc excédentaire de 7 221.27 €
- Un déficit d'investissement de 84 281.58 €, compte tenu de l'excédent antérieur de 73 979.34 € le solde est donc déficitaire de 10 302.24 €
- Le résultat global de l'exercice est déficitaire de 3 080.97 €
- Les restes à réaliser sont des recettes pour 47 311.08 €

1.6 BUDGET GÉNÉRAL

En synthèse :

BUDGET GENERAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats antérieurs	0	1 314 078,25	1 066 595,86	0
Opération de l'exercice	15 877 426,57	17 053 390,32	4 888 372,22	5 197 416,81
TOTAL	15 877 426,57	18 367 468,57	5 954 968,08	5 197 416,81
RESULTAT DE CLOTURE		2 490 042,00	757 551,27	
RESULTAT GLOBAL		1 732 490,73		

Ce budget enregistre en 2024 les écritures de fonctionnement suivantes :

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	%
Fonctionnement - Dépense	18 375 300,00	15 877 426,57	86,41%
011 - Charges à caractère général	1 485 950,00	1 338 077,40	90,05%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 285 000,00	3 270 107,50	99,55%
014 - Atténuations de produits	3 948 050,00	3 929 635,15	99,53%
023 - Virement à la section d'investissement	2 071 151,30	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 223 454,05	2 223 454,05	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante	5 127 000,00	4 900 814,60	95,59%
66 - Charges financières	195 346,24	180 089,56	92,19%
67 - Charges spécifiques	8 000,00	3 899,90	48,75%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	31 348,41	31 348,41	100,00%
Fonctionnement - Recette	18 375 300,00	18 367 468,57	99,96%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 314 078,25	1 314 078,25	100,00%
013 - Atténuations de charges	185 500,00	195 300,65	105,28%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 757 057,24	1 757 057,24	100,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	309 080,00	274 584,81	88,84%
73 - Impôts et taxes	4 882 384,00	4 696 486,89	96,19%
731 - Fiscalité locale	6 331 558,00	6 412 595,80	101,28%
74 - Dotations et participations	3 468 000,00	3 519 681,39	101,49%
75 - Autres produits de gestion courante	101 602,51	172 407,63	169,69%
77 - Produits spécifiques	1 000,00	235,91	23,59%
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	25 040,00	25 040,00	100,00%

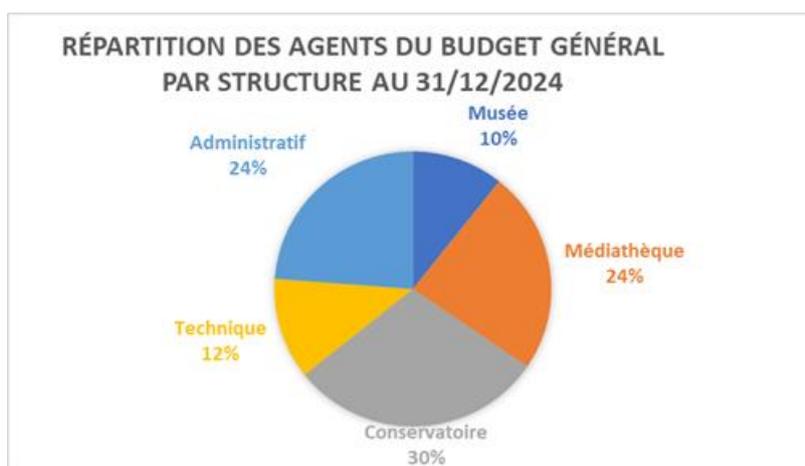
Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » d'un montant de 1 338 077.40 € regroupe les dépenses courantes de l'institution : les fluides, entretien des matériels et bâtiments, les prestations de services, les assurances, les maintenances.

N° de Fonction	Service	Montant
020	Services Généraux	253 331,84
023	Communication	33 818,74
312	Conservatoire	75 114,61
321	Médiathèque	224 992,26
322	Musée	301 055,93
411	Gymnases	47 225,14
412	Stade Edouard Guillon	68 458,94
413	Piscine	1 379,43
414	Nordique	72 237,26
511	Politique Santé	167,15
810	ADS	8 449,75
815	PLUI	454,54
830	TEPOS	11 409,10
90	Economie	87 668,70
95	Tourisme	151 547,50
	TOTAL CHAPITRE 11	1 338 077,40

Le chapitre 012 « frais de personnel » qui s'élève à 3 270 107.50 € en 2024 se décompose comme suit :

Au 31/12/2024, 93.7 Equivalent Temps Plein rémunérés soit 111 agents



Il est rappelé que les remboursements des frais de personnel, soit 195 300.65 € se comptabilisent en recettes.

Le chapitre 014 « atténuations de produits » d'un total de 3 929 635.15 €, regroupant :

- Les attributions de compensation soit 3 744 891.15 € ont été impactées par le coût du PLUI et la réintégration de l'étude phase 2 assainissement collectif
- Le fond de péréquation intercommunal soit 139 514 €, il est à noter que depuis 2023 nous sommes éligibles au versement du FPIC suite à l'amélioration du coefficient d'intégration fiscale
- Le remboursement de la fraction de TVA soit 37 225 €
- La contribution pour le redressement des finances publiques soit 6 319 €
- Les dégrèvements TMAPI et TASCOT soit 1 686 €

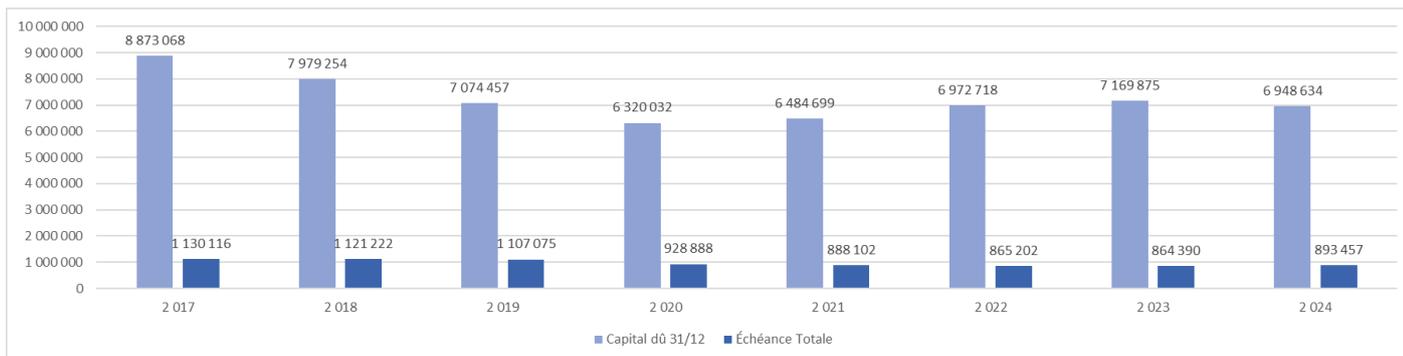
Le chapitre 65 « autres charges courantes » d'un montant de 4 900 814.60 €

Ce chapitre compte notamment :

- Les licences informatiques soit 63 832.75 € bénéficiant du FCTVA (licences non disponibles à l'achat)
- Les indemnités des élus soit 137 892.94 €
- Le contingent incendie à hauteur de 784 112.04 € (743 837.12 € en 2023),
- La participation au SICTOM à hauteur de 1 893 548 € (1 845 256.00€ en 2023)
- La participation au SMAAHJ pour 166 833.35 € (159 692.49 € en 2023)
- La participation au PNR pour 39 817 € (40 174.00 € en 2023)
- La cotisation GEMAPI versée au PNR pour 152 231 € (148 326.00 € en 2023)
- La contribution au budget de fonctionnement de l'Atelier des Savoir Faire à hauteur de 350 000.00€ (313 000.00 € en 2023)
- La contribution au budget de fonctionnement Offices de tourisme à hauteur de 340 000.00 € (300 000.00 € en 2023)
- La contribution au budget de fonctionnement de Mobilités à hauteur de 414 718.00 €
- La contribution au budget zones d'activités économiques à hauteur de 333 600 € (300 239 € en 2023)
- Le versement de subvention au titre de l'animation du territoire de 67 834 € (58 183.00 € en 2023)
- Le versement de subvention au titre de l'aide à l'immobilier pour 151 419.51 € dont 54 996.26 € au titre de l'aide indirecte
- Les reversements divers pour 4 976.01 €

Le chapitre 66 « charges financières » d'un montant total de 180 089.56 € en 2024. Il correspond aux intérêts des emprunts contractés pour 172 216.66 € et aux intérêts de la ligne de trésorerie pour 7 554.07 €.

Année	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Capital dû 31/12	8 873 067,84	7 979 254,44	7 074 457,16	6 320 031,88	6 484 699,26	6 972 718,02	7 169 874,65	6 948 634,51
Remboursement Capital	919 697,20	893 813,29	904 797,00	754 425,28	735 332,62	711 981,24	702 843,37	721 240,14
Paiement Intérêts	210 418,77	227 408,58	202 278,16	174 462,44	152 769,49	153 221,05	161 546,32	172 216,96
Échéance Totale	1 130 115,97	1 121 221,87	1 107 075,16	928 887,72	888 102,11	865 202,29	864 389,69	893 457,10



Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se monte à 3 899.90 €, comprend uniquement des annulations de titres.

Le chapitre 68 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » qui se monte à 25 040.00 €, correspond à la provision des créances douteuses.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre entre section » pour un montant de 2 223 454.05 € se compose de la charge d'amortissement pour 1 003 346.78 € et de la neutralisation des amortissements pour 1 220 107.27€.

Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour un total de 1 314 078.25 €.

Le chapitre 013 « atténuation de charges » se monte à 195 300.65 €. Ce chapitre enregistre les remboursements des frais de personnel à la suite d'arrêts maladie, des refacturations entre budgets de personnel et une subvention pour le poste de conseiller numérique de 17 500.00 €, une subvention pour le poste chef de projet petite ville de demain pour 28 829.86 € et les remboursements des charges de la Maison pour Tous pour 35 489.80 €.

Le chapitre 70 « produits domaniaux et recettes tarifaires » est réalisé à hauteur de 274 584.81 € (381 412.09 € en 2023), on constate une réalisation de 88.84% des objectifs soit une baisse de 106 827.28 € dont une perte de recette sur l'activité neige de 120 228.41 € par rapport à 2023 et de 208 033.19 € par rapport à 2022.

Elle se décompose comme suit :

N° de Fonction	Service	Montant 2024	Montant 2023	Montant 2022
20	Service Généraux	11 850,00	0,00	0,00
311	Conservatoire de Musique	91 652,62	80 007,57	75 592,83
321	Médiathèques	17 811,33	19 398,48	15 837,72
322	Musée	55 579,00	50 301,15	52 298,93
411	Gymnases	10 920,00	13 996,00	9 651,00
412	Stade Edouard Guillon	1 000,00	1 000,00	1 000,00
414	Nordique	56 674,61	176 903,02	264 707,80
830	Tepos/Environnement	2 612,03	4 555,00	3 225,00
90	Economie loyer et charges	26 485,22	36 250,87	27 201,74
	TOTAL CHAPITRE 70	274 584,81	382 412,09	449 515,02

Les recettes nordiques sont dépendantes de l'enneigement, le manque à gagner est conséquent par rapport au maintien des charges pour l'activité saisonnière.

Le chapitre 73 « impôts et taxes » la collectivité a perçu 11 109 082.69 € de fiscalité contre 11 080 809.85 € en 2023 soit une augmentation de 28 272.84 €. La dynamique des bases des taxes locales et de la taxe de séjour (160 172.80 € en 2024) a généré des recettes supplémentaires.

Ces recettes ont été absorbées par le manque de recette fiscale de la fraction de TVA pour un montant de 186 997 €, issue d'une provision nationale 2024 trop élevée par rapport à la recette réelle de TVA 2024. La structure reste éligible au versement Fpic par pression fiscale pour 206 163 €,

Le chapitre 74 « dotations et participations » est d'un montant total réalisé de 3 519 681.39 € contre 3 499 463.86 € en 2023. Ce chapitre enregistre essentiellement les dotations de l'état intercommunalité et de compensation ainsi que les subventions variables d'une année à l'autre selon les projets. Il augmente de 20 217.53 €

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » a été réalisé à hauteur de 172 407.63 € contre 63 481.30 € en 2023. Il correspond aux revenus des loyers de la Communauté de Communes pour 79 223.57 € et aux produits divers de gestion courantes pour 93 184.06 €, où figurent le 3ème versement du retrait de la commune de Villard-sur-Bienne pour 12 500 € ainsi que 31 636.64 €, somme du jugement correctionnel Jacques Sarah.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » a été réalisé à hauteur de 235.91 €. Il comprend les mandats annulés.

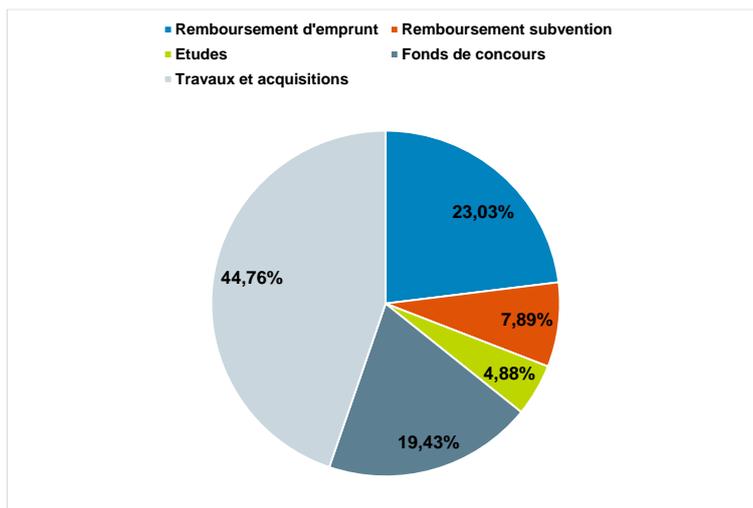
Le chapitre 78 « reprise sur amortissements et provisions » a été réalisé à hauteur 25 040 €.

Le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » réalisé à hauteur de 1 757 057.24 €. Il correspond à l'amortissement des subventions pour 536 949.97€, somme qui se retrouve en dépenses d'investissement et à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour 1 220 107.27 €.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2024 s'élèvent à **3 131 314.13 €** :

Travaux et acquisitions	: 1 401 554.03 €
Remboursement d'emprunt	: 721 240.14 €
Remboursement subvention	: 247 185.56 €
Fonds de concours	: 608 542.41 €
Etudes	: 152 791.99 €



TRAVAUX ET ACQUISITION	
PETITE VILLE DE DEMAIN - ACQUISITION ET RENOVATION DES VARIETES	314 185,49
RELAMPING LED - SITES MULTIPLES	128 776,05
SERVICE TECHNIQUE - TRAVAUX BATIMENT	127 630,76
RENOVATION CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	121 445,53
POSE CONTENEUR SEMI ENTERRE SICTOM	111 291,00
CHACOM - TRAVAUX	110 982,32
BATIMENT CARNOT	84 979,46
ACQUISITIONS DE VEHICULES	57 805,73
INFORMATIQUE	46 630,70
NORDIQUE - MATERIEL PDIPR	41 221,74
COMMUNICATION - REFONTE SITE INTERNET OT ET MUSEE	40 304,98
SERIVE TECHNIQUE/ NORDIQUE - PETIT OUTILLAGE ET EQUIPEMENT	27 551,05
GYMNASE VAL DE BIENNE - TRAVAUX BATIMENT	23 697,54
TRAVAUX ET AMANAGEMENTS DIVERS BATIEMENTS	17 119,61
GYMNASE DU PLATEAU - TRAVAUX BATIMENT	16 370,84
MUSEE - TRAVAUX BATIEMENT	16 228,39
JEUX TOURISTIQUES EN FAMILLE - NOUVEL AVENTURE JEU	13 737,00
BORNE AU LION	13 704,40
SYSTEME E-BOO	13 260,00
AMENAGEMENT SENTIER GARGES DE L'ABIMES	12 892,80
MEDIATHEQUE - TRAVAUX BATIEMENT	9 105,60
MEDIATHEQUE - BOITE A LIVRE	9 024,44
OT - ACQUISITION MOBILIER	8 750,56
MUSEE OT - TRAVAUX BATIMENT	6 971,18
CONSERVATOIRE - INSTRUMENTS DE MUSIQUE	6 888,45
TRAVAUX BATIMENT SIEGE	6 748,19
CONSERVATOIRE - TRAVAUX BATIMENT	6 537,58
STADE EDOUARD GUILLON - TRAVAUX	4 028,64
PETITE VILLE DE DEMAIN - RENOVATION CELLULE COMMERCIALE 9 PLACE DE L'ABBAYE	3 684,00
	1 401 554,03
FONDS DE CONCOURS	
OPH - PARTS SOCIALES - MAISON POUR TOUS	200 000,08
CO FINANCEMENT DU RESEAU TRES HAUT DEBIT	149 940,00
SUBVENTION FOND DE CONCOURS PONT DE LA PIPE	100 000,00
PVD - PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT - AIDES AUX PARTICIPANTS	91 488,51
ADHES. PACTE REGIONAL DES TERRITOIRES\PLAN DE SOUTIEN AUX FORCES VIVES	44 503,82
TITRE DE PARTICIPATION 2024 AFL	22 610,00
	608 542,41
ETUDES	
ELABORATION DU PLUI	126 372,99
TRANSFERT DE COMPETENCE EAU ET ASAINISSEMENT	24 619,00
BIKEPARK	1 800,00
	152 791,99
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 162 888,43

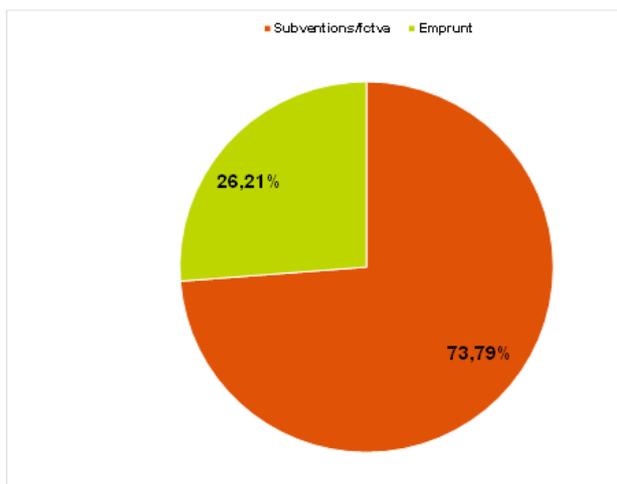
Le report déficitaire 2023 est de 1 066 595.86 €.

Les opérations d'ordre, les amortissements et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées se montent à 1 757 057.24 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement, hors opération d'ordre et résultat antérieur pour l'année 2024 s'élèvent à **1 907 366.90 €** :

■ Subvention / FCTVA : **1 407 366.90€**
■ Emprunt : **500 000,00€**



SUBVENTION	MONTANT
CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET	756 496,00
FCTVA	174 085,34
CHAPELLE SAINT-ROMAIN	101 285,09
BOMAT	58 524,80
ELABORATION DU PLUI	53 343,60
BORNES IRVE HORS BOMAT	48 772,64
REPLACEMENT DES LEDS SOUS SOL ARCHEOLOGIQUE	41 590,00
REFONTE SITE INTERNET OT	34 072,00
GYMNASE VAL DE BIENNE - TOITURE	23 366,00
PVD - ACQUISITION ET RENOVATION CELLULE COMMERCIALE 9 PLACE DE L'ABBAYE	23 266,00
AVENTURE JEUX SAINT-CLAUDE	22 907,50
MUSEE - ESCAPE GAME	15 300,00
BORNE AU LION	9 498,60
ACHAT DE VEHICULE	9 241,00
PVD - PARTICIPATION AIDE A LA PIERRE REHABILITATION BATIMENT - AIDES AUX PARTICULIERS ET AIDE	7 844,18
PLAN TRIENNAL PDIPR	7 572,00
ETUDE MUSEE DE LA PIPE ET DU DIAMANT	7 260,00
ETUDE CHACOM	4 800,00
INFORMATIQUE	4 072,00
STADE - ACHAT DE BANCS DE TOUCHES	2 800,00
AMENAGEMENT SENTIER GORGES DE L'ABIMES - ETUDE	1 270,15
TOTAL	1 407 366,90

Les opérations d'ordre représentent les amortissements et la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour un montant de 2 223 454.05 €.

Le compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé est de 1 066 595.86 €.

Ce budget dégage :

- Un excédent de fonctionnement de 2 490 042.00 € pour 2024 qui comprend le report excédentaire 2023 de 1 314 078.25 €, dont 757 551.27 € qui seront affectés au compte 1068.
- Un déficit d'investissement de 757 551.27 € qui comprend le report déficitaire 2023 de 1 066 595.86 €.
- Soit un résultat net global de 1 732 790.73 €
- Les restes à réaliser 2024 sont des dépenses pour un montant de 1 592 081.87 €

Rappel : Lors de l'approbation du compte financier unique, le trésorier assure la gestion et la transparence des finances publiques, de la collecte à l'enregistrement des données financières, à l'élaboration du compte financier, le comptable public garanti la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

Après avoir examiné les opérations financières sur la période des différents budgets de la structure, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses engagées, les mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, et les mandats établis par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir vérifié que le receveur a correctement intégré dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2023, ainsi que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a effectué toutes les opérations d'ordre requises dans ses écritures.

Considérant l'exactitude et la concordance des opérations budgétaires en dépenses et en recettes, entre le compte administratif et les opérations comptabilisées par le trésorier, il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes financiers uniques pour l'ensemble des budgets.